



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

Direction de la protection des
consommateurs

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 17 juillet 2026

Objet : Question parlementaire n° 4427 du 10 juillet 2026 de Madame la Députée Alexandra Schoos concernant « Extinction des réseaux 2G et conséquences pour les systèmes d'appel d'urgence et autres dispositifs critiques ».

Madame la Ministre,

En date du 10 juillet 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité, de la Ministre de la Protection des consommateurs et de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Madame la Députée Alexandra Schoos.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Protection des
consommateurs

(s.) Martine Hansen